

Point n°2019/08 – Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la commune pour l'exercice 2019 et débat

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

«Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Le débat susmentionné peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais.

Il doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la commune et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir.

Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir. Il ne présente par ailleurs aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puis l'article 13-II de la loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont venus modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB) : le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire au conseil municipal doit préciser notamment les engagements pluriannuels envisagés en investissement, la structure et la gestion de la dette ainsi que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, du temps de travail, ainsi que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

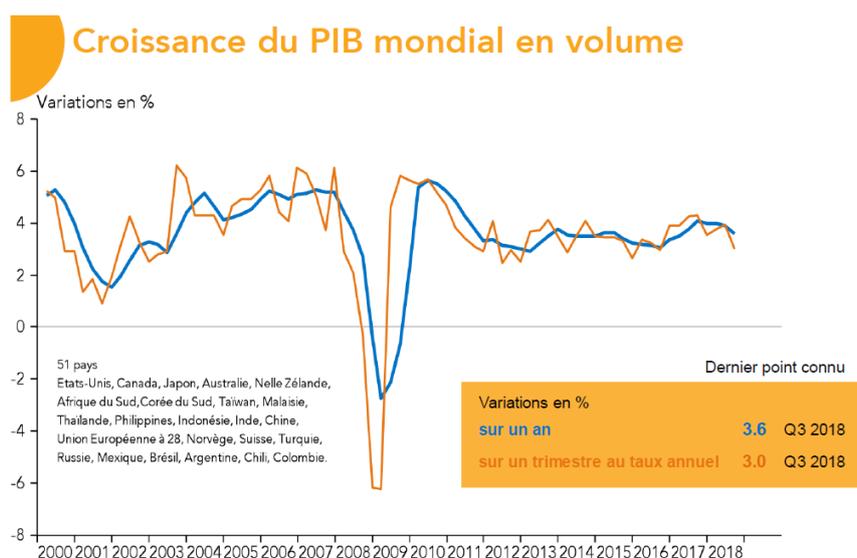
Il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité, mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il amènera à

s'intéresser rapidement au contexte économique général, et à ses conséquences sur la préparation du budget communal, puis à voir quelles sont les grandes tendances de l'évolution des finances des collectivités locales, en particulier des communes avant de développer les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2019.

I. LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2019

2019-2020: l'atterrissage en douceur de la croissance mondiale

Deux scénarios se dessinaient fin 2017. Dans le premier, la croissance restait vive, faisant ressurgir les risques d'une rechute brutale. Dans le second, un ralentissement spontané permettait de maîtriser les tensions, notamment en limitant la remontée des taux d'intérêts. En 2018, les Etats-Unis ont suivi le premier scénario et la plupart des autres économies le second.

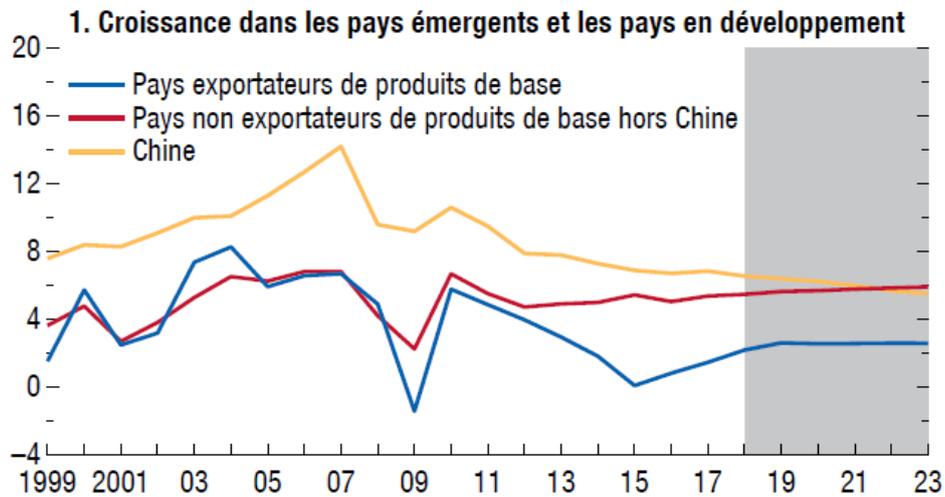


Selon la plupart des économistes, l'économie américaine ralentira à son tour en 2019 et 2020, mais sans basculer en récession, alors que l'économie mondiale reviendra sur un rythme de croissance amorti, proche des potentiels de tendance longue dans la plupart des pays.

Le FMI estime à 4 % la croissance de l'activité mondiale en 2018, après 3,8 % l'an dernier. Très partagée à l'échelle mondiale en 2017, la croissance est désormais hétérogène. L'économie américaine est restée vigoureuse en 2018, dopée par les stimulants fiscaux et budgétaires de l'administration Trump. Le FMI prévoit qu'elle aura progressé de 2,9 % cette année, après 2,3 % en 2017.

En Chine, l'économie ralentit lentement, la croissance estimée par le FMI à 6,6 % en 2018, après 6,9 % en 2017. Elle reste toutefois très vigoureuse malgré la guerre commerciale engagée par les Etats-Unis qui ont augmenté considérablement leurs droits de douane pour freiner les importations chinoises. De plus en plus, elle est

portée par la demande intérieure et par le développement technologique, la Chine devenant un acteur majeur de l'innovation.

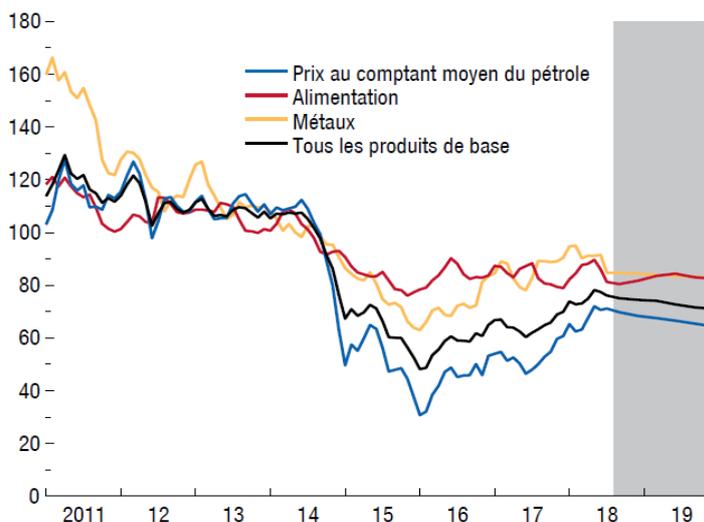


Au Japon, l'économie semble stabilisée sur un rythme toujours faible, alors que l'Inde, au contraire, a connu une nouvelle et forte accélération. La Russie et le Brésil, pour leur part, font partie des pays qui sortent de la crise.

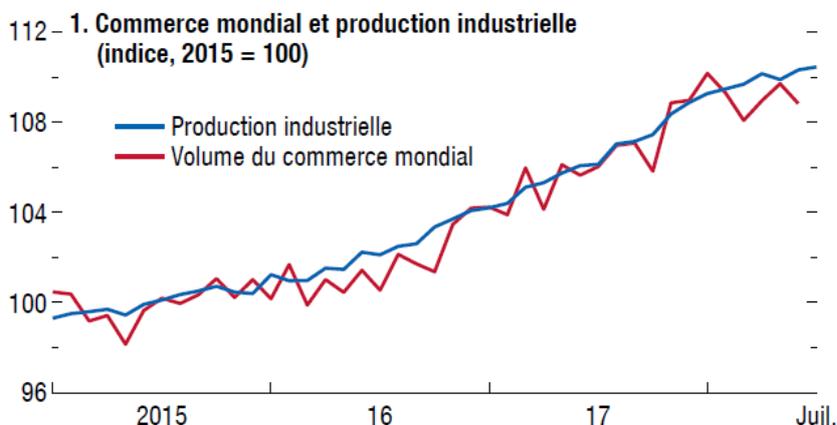
Mais parmi les économies émergentes, de nombreux pays ont subi cette année une importante crise de change, générant de fortes hausses de taux d'intérêts. L'Argentine et la Turquie en particulier sont en grande difficulté. On estime aujourd'hui que les pays dits émergents dans leur ensemble représentent 40 % du PIB mondial.

En zone Euro, la croissance s'est nettement affaiblie après une nette embellie en 2017. Elle ne devrait plus atteindre que 1,8 % pour 2018 après 2,5 % en 2017, toujours handicapée par les capacités de production, dépendante des prix du pétrole et fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux sous l'effet du ralentissement du commerce mondial.

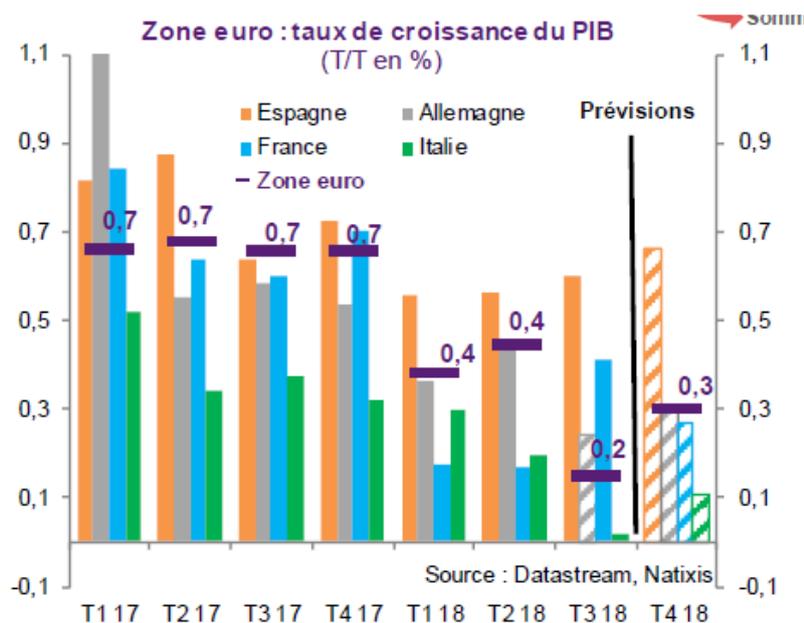
L'indice des prix des produits de base a augmenté au cours des six derniers mois, porté par la hausse des prix de l'énergie. Les prix de l'alimentation ont diminué sur fond de la montée des tensions commerciales, tandis que les prix des métaux ont fléchi en raison de l'affaiblissement de la demande chinoise.



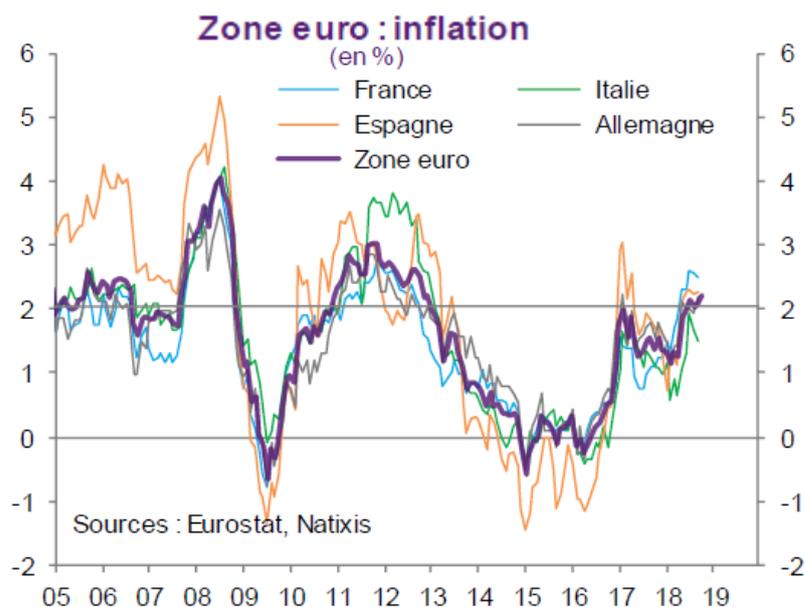
Sources : FMI, système des cours des produits de base ; estimations des services du FMI.



Cela est également le cas au sein même de l'Europe, en raison du Brexit et des incertitudes sur les conditions de son application, et d'un premier rejet du budget Italien en octobre. L'Espagne demeure l'économie la plus dynamique, alors que la croissance a fortement calé en Italie, et à un degré moindre en France et même en Allemagne.

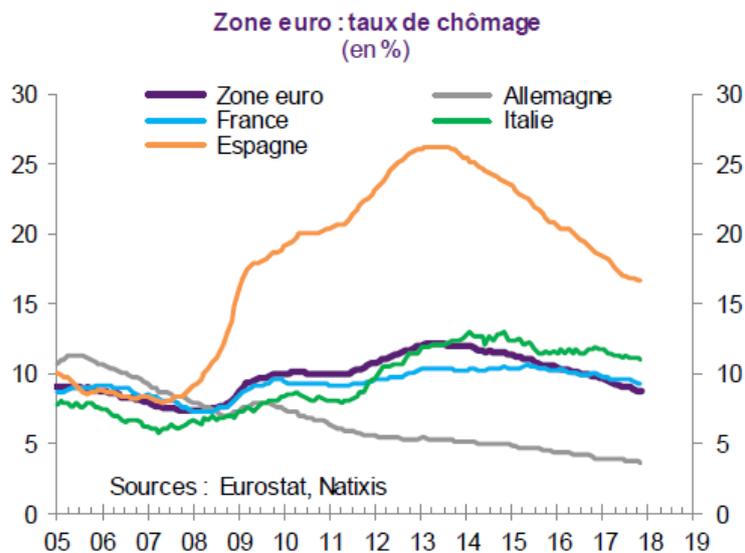


Si la politique monétaire de la BCE reste accommodante, son soutien à l'économie a cependant été réduit en 2018, l'inflation a nettement accéléré, au moins momentanément sous l'effet des prix du pétrole. Elle aurait atteint 2,2 % en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et entraînant spécialement en France des mouvements sociaux qui auront eux-mêmes fait ralentir la croissance en perturbant très fortement le commerce en fin d'année et en mettant de nombreuses entreprises en grande difficulté.



Ce ralentissement général explique également le recul plus faible du taux de chômage, qui tend à se stabiliser à un niveau qui devient structurel. En France en particulier, la croissance particulièrement dynamique en 2017 a fortement ralenti en 2018, elle ne devrait pas dépasser 1,5 % pour 2018 selon les dernières estimations. La tendance à la baisse du niveau de chômage semble être

stoppée, pénalisée par le ralentissement de la croissance. Après être revenu à 9,1 % fin 2017, le taux de chômage s'établit à nouveau à 9,3 % depuis août.



S'y est ajoutée la remontée de l'inflation, en particulier de tous les prix des énergies. L'effet du relèvement des taxes a conduit à ce que l'inflation en France atteigne un pic à 2,3 % en juillet, et en enfin d'année un taux estimé à 1,9 %, supérieur à celui de la zone Euro. Tous ces éléments ont conduit, directement et indirectement, à affecter considérablement la consommation des ménages et la dynamique d'expansion des entreprises.

Pour 2019 et au-delà, les incertitudes sont grandes, tant sur le plan géopolitique au niveau international que sur l'action des Etats, en particulier en zone Euro.

Si le FMI comme l'OCDE continuent à privilégier le scénario d'un ralentissement graduel de la croissance mondiale, mais sans récession, nul ne peut prédire avec certitude comment évoluera la « guerre commerciale » entre les Etats-Unis et la Chine, dont les conséquences peuvent affecter par ricochet l'ensemble du commerce mondial, et par voie de conséquence la demande et les prix de l'énergie. Le FMI anticipe une croissance mondiale qui s'établirait à 3,7 % en 2019, l'OCDE est plus prudente en l'évaluant à 3,5 %.

En Europe et en France également, les changements conjugués à la tête de la BCE, du Parlement et de la Commission Européenne en 2019 représentent une incertitude, tout comme l'action de gouvernements populistes, en Italie en particulier, la suite du feuilleton du Brexit, et en France ce que seront les conséquences politiques, économiques et budgétaires du mouvement des « gilets jaunes ». On ne peut exclure non plus qu'il puisse faire des émules dans d'autres pays européens.

Croissance du PIB en volume



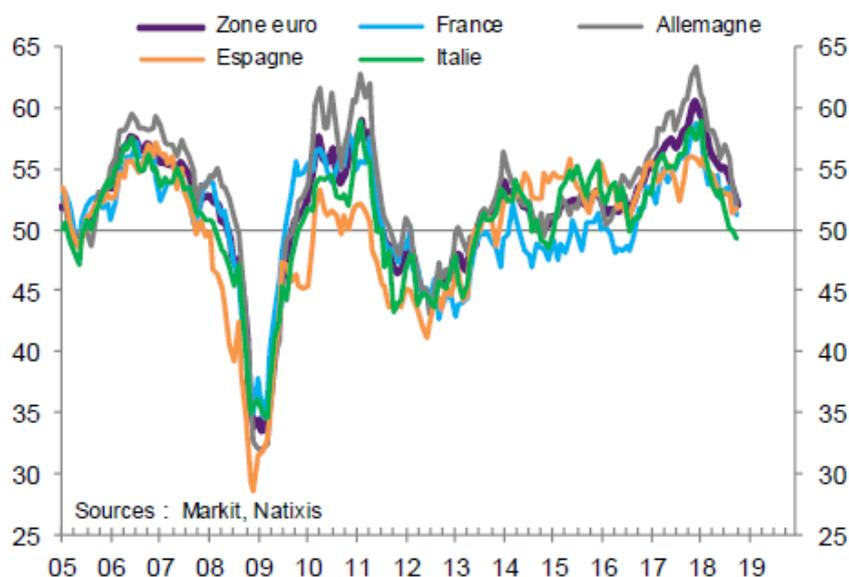
Au moment de la rédaction de ce document, l'OCDE et plus généralement le consensus des économistes tablent sur un apaisement du conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine, à la suite des négociations entamées fin 2018 dans l'intérêt bien compris des deux parties.

Néanmoins, la croissance du PIB américain ralentirait et s'établirait entre 2,1 et 2,5 % en 2019, en raison d'un affaiblissement des effets de la réforme fiscale et de la poursuite de la normalisation de la politique monétaire de la Réserve Fédérale, puis entre 1,6 et 2,0 % en 2020 pour les mêmes raisons.

En Chine, l'économie profiterait des soutiens budgétaires et monétaires décidées par les autorités fin 2018. L'investissement public et immobilier seraient stimulés par le desserrement de la politique monétaire, une moindre fiscalité, et l'augmentation des dépenses publiques et d'infrastructures. Le ralentissement de la croissance ne serait que modéré, à respectivement 6,2 et 6,0 % en 2019 et 2020.

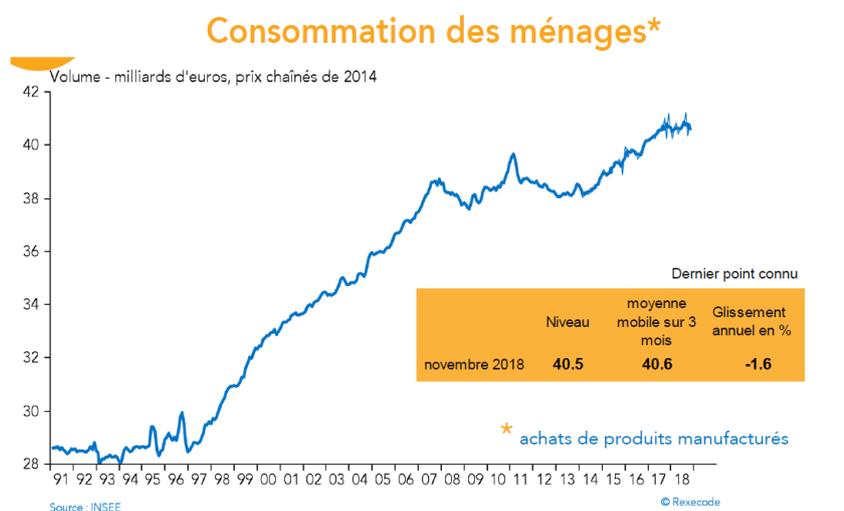
En zone Euro, les enquêtes de conjoncture ne montrent aucun signe de raffermissement de l'activité, notamment dans l'industrie.

Zone euro : indices PMI manufacturier



La consommation des ménages devrait bénéficier du repli des cours du pétrole fin 2018, et les exportations seraient moins pénalisées par l'évolution de l'euro, mais dans un deuxième temps, la croissance serait progressivement altérée par la perte de dynamisme de l'économie américaine. Globalement, la croissance de la zone Euro devrait revenir à un rythme un peu supérieur à 1,5 % en 2019 et en 2020, alors que l'inflation se stabiliserait à 1,5 % elle aussi, si rien ne vient faire rebondir de façon importante les prix de l'énergie.

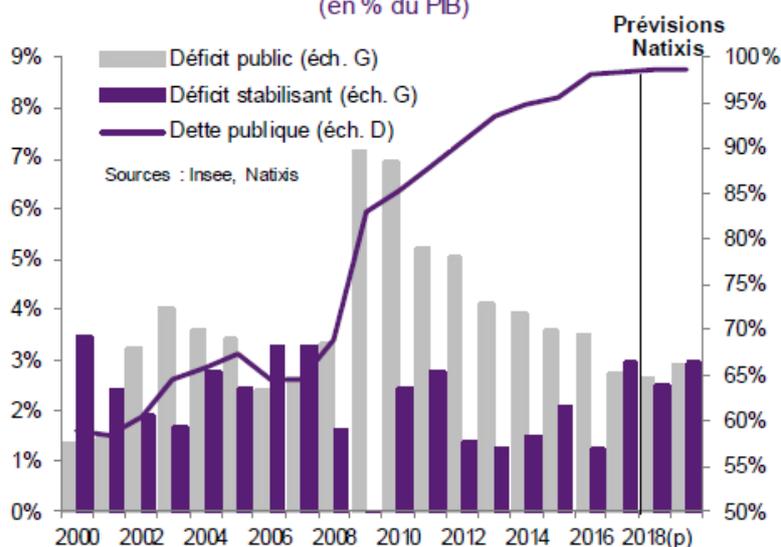
En France plus particulièrement, la croissance pourrait se redresser un peu sous l'effet des gains de pouvoir d'achat des ménages suite aux mesures adoptées fin décembre, mais faute de confiance, l'effet de ces mesures resterait limité. Les taux d'intérêt des crédits demeurent très bas, tant pour les ménages que pour les entreprises, permettant à l'investissement des entreprises de se maintenir à un niveau d'environ + 0,6 % par an. Dans ces conditions, le chômage pourrait reprendre une lente décrue, pour s'établir à 9 % fin 2019.



Toutefois, toutes ces conjectures seront amenées à être révisées si le mouvement des « gilets jaunes » se poursuit et continue à peser sur l'activité, et si le Gouvernement devait être amené à prendre de nouvelles mesures qui pèseraient sur le budget et l'endettement.

En première analyse, dans sa dernière note de conjoncture de décembre 2018, l'INSEE a évalué à 0,1 point par trimestre l'impact visible à court terme des blocages. Par ailleurs, les 10 milliards d'euros de dépenses nouvelles et de moindres ressources compliquent singulièrement l'équation budgétaire du pays, alors que la Loi de Finances est construite sur une hypothèse de croissance de 1,7 % qui semble d'ores et déjà inatteignable. Il en est de même de l'objectif de réduction du déficit public, qui devait initialement diminuer à 2,6 % du PIB en 2017, 2,5 % en 2018 et 2,8 % en 2019. Une fois les 10 milliards d'euros de mesures nouvelles intégrés, l'objectif est déjà revu à la hausse, le déficit public devrait à nouveau atteindre 3,2 % du PIB en 2019. Déjà, la dette publique de l'Etat s'est accélérée cette année. Elle a ainsi augmenté de 0,3 % (32,1 milliards d'euros) à la fin du troisième trimestre 2018 pour atteindre au total 1 860,5 milliards d'euros, alors que dans le même temps celle des collectivités locales a diminué de 0,8 milliards d'euros. Au total, la dette publique française atteignait à cette date 99,3 % du PIB.

France : finances publiques (en % du PIB)



Au moment de la rédaction de ce document, alors que la Loi de Finances pour 2019 a été adoptée sans comporter cette année de mesures de nature à pénaliser significativement les collectivités territoriales, de nombreux sujets, notamment en matière fiscale sont remis en question. En particulier pour ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % de contribuables les plus aisés, le flou est total sur les intentions du Gouvernement, même si le Conseil Constitutionnel a déjà rappelé le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

A ce stade, on ne peut qu'espérer que les collectivités territoriales ne feront pas une nouvelle fois les frais de l'accroissement des déficits publics, en servant encore de variable d'ajustement.

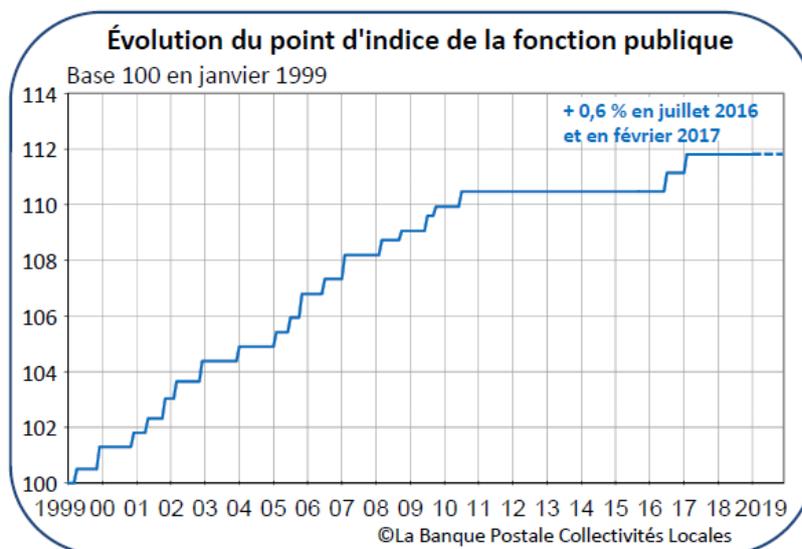
Les grandes tendances de l'évolution des finances locales

En 2018, les collectivités locales dans leur ensemble devraient respecter l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement avec une progression limitée à 0,9 % environ, alors que les recettes de fonctionnement progresseraient plus vite, portées par les recettes fiscales et surtout l'arrêt de la baisse des dotations. L'évolution pourrait être de l'ordre de 1,3 %, conduisant à une légère reprise de l'épargne brute. Ce regain accompagnerait une reprise modérée de l'investissement avec un recours limité à l'endettement, mais les dépenses d'investissement resteraient largement inférieures à celles observées en tendance longue, et plus encore à celles du mandat précédent.

Le ralentissement des dépenses de fonctionnement, avec une progression limitée à 0,9 % environ, serait principalement lié à la nette décélération des dépenses de personnel. Elles représentent 66,2 milliards d'euros, soit 36 % des dépenses courantes, toutes collectivités confondues, mais 54 % pour les seules communes.

L'absence de revalorisation du point d'indice depuis février 2017, le décalage d'un an des mesures liées au protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la réinstauration d'un jour de carence, la stabilité du taux de contribution à

la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales depuis début 2017 et la suppression de nombreux contrats aidés, concourent à cette modération de la masse salariale.

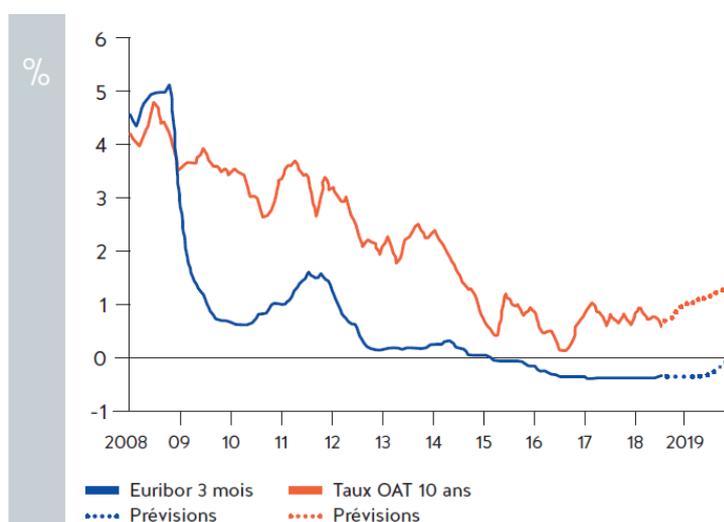


A l'inverse, les achats de biens et de services (40,1 milliards d'euros), dont le volume avait légèrement diminué entre 2013 et 2016 sous l'effet de mesures d'économies importantes, augmenteraient sur le même rythme qu'en 2017 (+ 1,7 %). La reprise de l'inflation ainsi que la hausse des investissements directs en 2017 (+ 7,1 %) participeraient à cette croissance. Pour les communes, les charges à caractère général représentent 17,1 milliards d'euros, en hausse de 1,8 %.

Les intérêts de la dette, d'un montant de 4,3 milliards d'euros, seraient en repli (- 5,0 %) pour la quatrième année consécutive. Le taux apparent de la dette (intérêts rapportés à l'encours au 1er janvier) serait ramené à 2,4 % en 2018, contre 4,3 % dix ans auparavant. Pour les communes, les intérêts de la dette seraient en diminution de 3,3 %, en lien avec des taux toujours bas, mais surtout en raison de la faiblesse des investissements des années passées.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



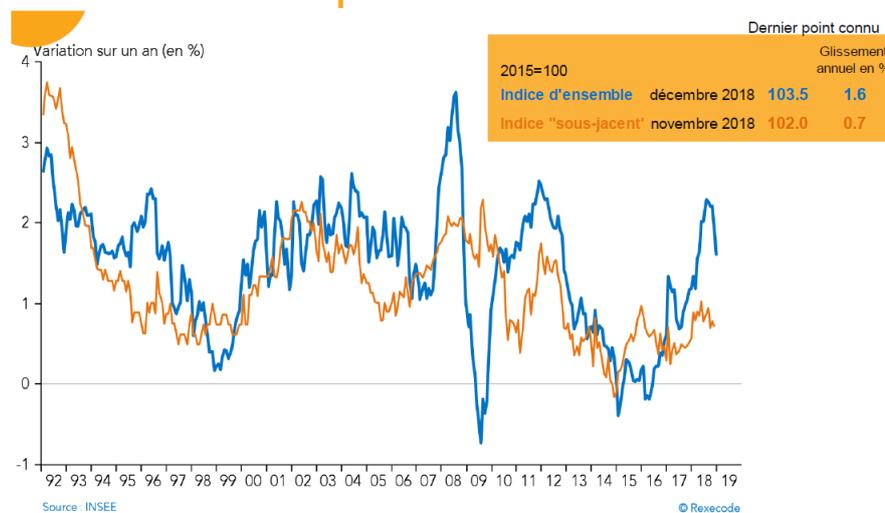
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (juillet 2018).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles seraient en progression de 1,3 % pour atteindre 226,6 milliards d'euros (82,1 milliards d'euros pour les communes), mais avec une répartition modifiée.

Les dotations versées par l'État auront en effet enregistré une nouvelle baisse, conséquence non plus d'une ponction opérée dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques mais de la suppression de la DGF des régions et de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour la Corse, au profit du transfert d'une fraction de TVA. Ce sont ainsi 4 milliards d'euros de DGF régionale et de DGD Corse qui sont remplacés par des recettes fiscales. La DGF des autres niveaux de collectivités est quasiment stable, ce qui n'exclut pas que certaines collectivités voient leur dotation baisser en raison notamment des mécanismes de financement de la péréquation. De nombreuses communes en particulier auront enregistré une baisse parfois importante de leur dotation forfaitaire.

Les recettes fiscales des collectivités locales (150,1 milliards d'euros, soit + 4,8 %), augmenteraient de 1,9 % hors impact du transfert de la fraction de TVA. Le rythme de progression du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (57,3 milliards d'euros) serait quasiment similaire à celui de 2017 (+ 2,2 %, après + 2,3 %). Le recours au levier fiscal aura peu été utilisé par le bloc communal et les départements. La revalorisation des bases, issue dorénavant de l'indice des prix à la consommation constaté en novembre de l'année précédente, est plus favorable en 2018, avec un taux de + 1,2 % après + 0,4 % en 2017.

Indices des prix à la consommation



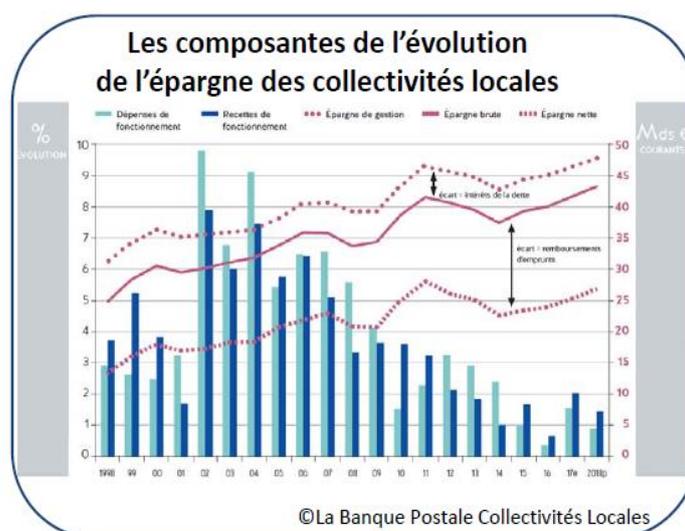
Les autres recettes fiscales seraient surtout portées à la hausse par les droits de mutation à titre onéreux qui, sans atteindre l'évolution de l'année précédente (+ 16,4 % en 2017), restent orientés favorablement.

Pour les communes, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti représentent 63 % des recettes fiscales.

Les autres recettes de fonctionnement se stabiliseraient à 41,5 milliards d'euros. Les recettes tarifaires auraient notamment progressé sous l'impact de la mise en place des nouvelles règles relatives au stationnement payant sur la voie publique.

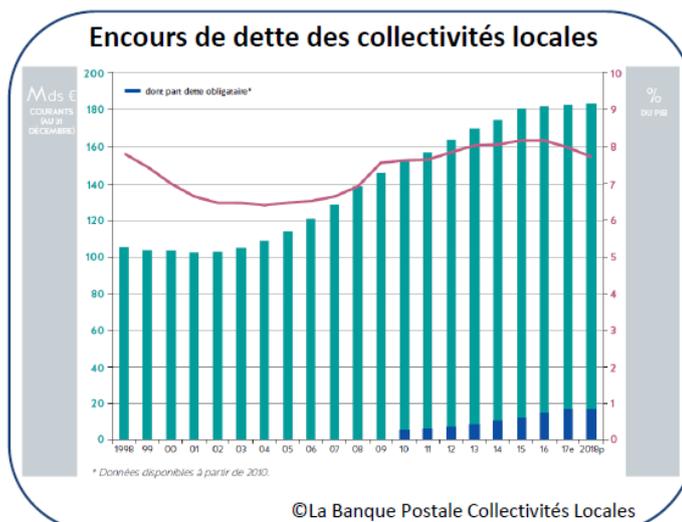
Compte tenu de ces éléments, l'épargne brute serait en hausse de 2,8 % et atteindrait son plus haut niveau depuis plusieurs années à 42,8 milliards d'euros.

Après remboursement de la dette (16,4 milliards d'euros), il resterait une épargne nette de 26,4 milliards d'euros qui financerait près de la moitié des dépenses d'investissement. Avec 54,2 milliards d'euros, elles seraient en hausse de 7,0 % après la reprise de 6,8 % en 2017, sans toutefois retrouver leur niveau de 2013 de 58,4 milliards d'euros. Cette progression est toutefois à relativiser: en effet, le récent observatoire BPCE révèle que au moins un tiers de la croissance de l'investissement du secteur communal est due à la rapidité de la hausse des prix dans les secteurs des travaux publics et du bâtiment (respectivement + 3,8 % et + 2,5 % pour les 10 premiers mois de l'année 2018). Ce sont surtout les dépenses d'équipement qui repartiraient à la hausse, portées par le bloc communal mais aussi par les départements. L'investissement régional, en revanche, serait en berne sur cet exercice.



Pour les communes, l'épargne brute augmenterait de 6,4 % contre + 1,4 % en 2017, et dépasserait 12 milliards d'euros. L'épargne nette s'élèverait à 5,9 milliards d'euros, en hausse de 3,1 %. Leurs dépenses d'investissement augmenteraient pour la troisième année consécutive (+ 7,2 % en 2018, après + 8,6 % en 2017 et + 0,6 % en 2016), portant le niveau d'investissement à 22,6 milliards d'euros en 2018. Les dépenses d'équipement (20,1 milliards d'euros) augmenteraient sur un rythme plus élevé, + 8,0 % après + 8,8 % en 2017.

Au vu des réels besoins des territoires, et alors même qu'il est demandé aux collectivités, sur la période 2018-2022, une augmentation de leur capacité de financement et donc une réduction de leur dette, elles semblent au contraire faire le choix d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer leurs investissements. Les emprunts nouveaux (hors gestion active de la dette) s'élèveraient à 17,3 milliards d'euros et repartiraient à la hausse (+ 4,5 %).



En conséquence, l'encours de dette atteindrait 182,9 milliards d'euros fin 2018 pour l'ensemble des collectivités et représenterait 7,8 % du PIB et 8,1 % de la dette publique. Pour les communes, les emprunts nouveaux s'élèveraient, comme en 2017, à 6,4 milliards d'euros, et l'encours de dette augmenterait de nouveau de 0,3 %, après + 0,8 % en 2017, pour atteindre 65,4 milliards d'euros fin 2018. Enfin, les recettes d'investissement hors emprunts s'élèveraient à 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,3 % liée notamment à l'évolution du FCTVA qui croîtrait d'un peu plus de 5 % pour atteindre 5,3 milliards d'euros.

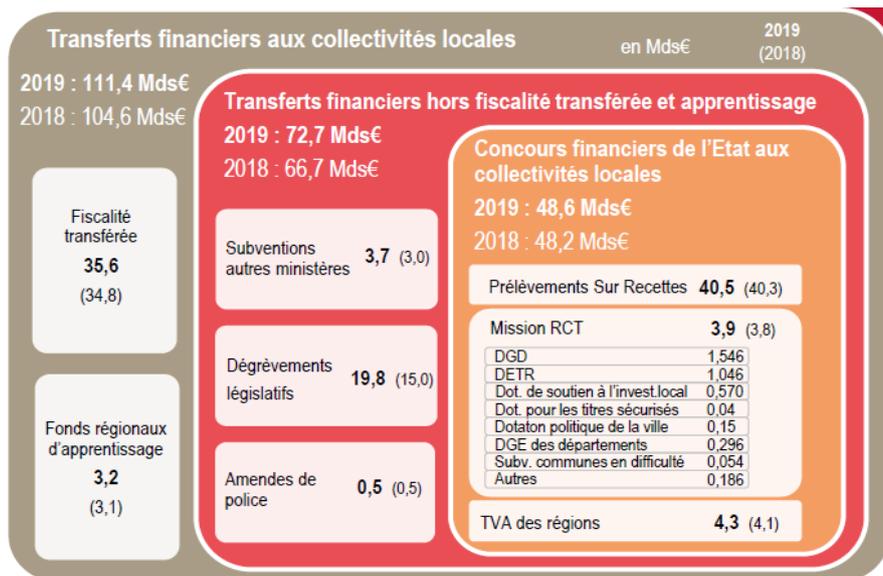
La prospective pour 2019

La Loi de Finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022, qui visait une trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics avec l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022, et de ramener le taux des dépenses publiques à 51 % du PIB la même année. On sait aujourd'hui que ces objectifs ont désormais peu de chances d'être atteints, mais les règles imposées aux collectivités locales continuent à s'appliquer de la même façon.

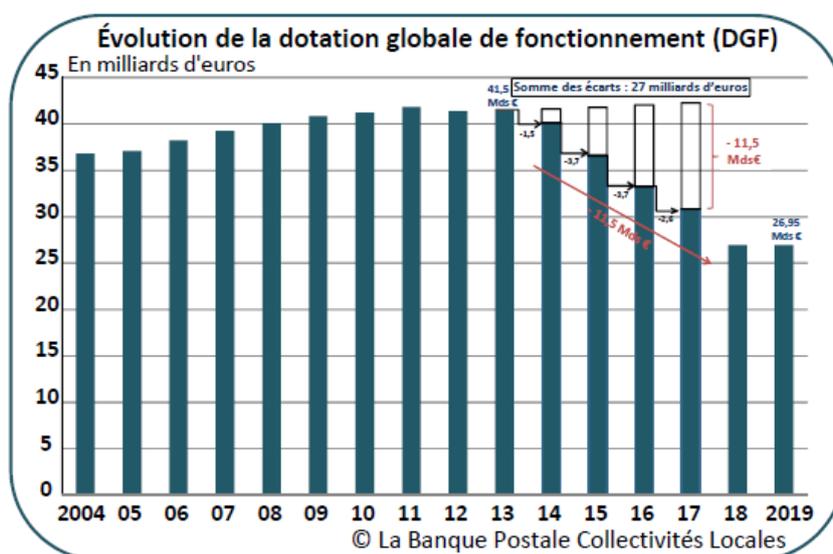
Toutefois, la Loi de Finances pour 2019 contient peu de mesures nouvelles pour les collectivités et, pour la première fois depuis longtemps, laisse espérer au moins une année de stabilité du contexte dans lequel elles vont pouvoir conduire leur action.

Par ailleurs, le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale devait être présenté au Parlement au premier semestre 2019, mais à ce jour il semble que comme sur d'autres sujets, le Gouvernement doive avant tout redéfinir sa ligne de conduite en fonction des événements récents.

Dans la Loi de Finances pour 2019, les transferts financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales apparaissent en hausse de 6,5 % par rapport à 2018, pour atteindre 111,4 milliards d'euros. Cependant, cette hausse tient essentiellement à la deuxième phase du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes, qui représente 4,8 milliards d'euros. Abstraction faite de cet élément qui ne conduit à aucune ressource supplémentaire pour les collectivités, le niveau global de la DGF reste fixé à 26,9 milliards d'euros comme en 2018, en contrepartie du dispositif de contractualisation prévu par la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022.



Néanmoins, compte tenu de l'évolution démographique, la dotation par habitant continuera à diminuer d'une part, et les règles de péréquation conduiront une nouvelle fois à ce que de nombreuses collectivités, le plus souvent celles dont les besoins en équipements et en services augmentent avec leur population, voient baisser leur dotation d'autre part. De plus, comme chaque année pour tenter de concilier mécanismes de calcul et tentatives de maîtrise de la dépense publique, les variables d'ajustement (dotations particulières et compensations des mesures décidées par l'Etat) diminueront de 144 millions d'euros, dont 64 millions pour le bloc communal.



Enfin, on notera l'augmentation du plafond de contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources des Collectivités), à 14 % des recettes fiscales. Pour le reste, la Loi de Finances pour 2019 ne comprend pour les collectivités locales que quelques ajustements et mesures correctives à caractère technique.

Dans ce contexte d'incertitudes internationales, de révision à la baisse des objectifs nationaux de retrouver une trajectoire vertueuse des dépenses publiques, de contestation sociale et de remise en question du polycentrisme actuel, et devant les errements apparents de l'exécutif devant la politique à conduire, les Collectivités Territoriales, au premier rang desquelles les communes dont l'action est tous les jours au plus près des citoyens, ne peuvent que chercher à se poser en modèles, en continuant comme pour la plupart à allier pragmatisme et rigueur de gestion.

Notre propre commune fait siens ces objectifs, comme en témoignent les résultats financiers de l'exercice écoulé.

Le bilan de l'exercice 2018

Les éléments essentiels des résultats définitifs du compte administratif 2018 sont les suivants:

- Excédent de financement de la section d'investissement (y compris les reports): 11 731 853,46 euros ;
- Dépenses de personnel (012): 32 601 445,18 euros ;
- Frais financiers (66 111): 3 612 083,59 euros ;
- Dépenses courantes (011): 10 140 847,37 euros ;
- Résultat de fonctionnement: 11 219 502,31 euros ;
- Epargne brute (recettes réelles – dépenses réelles): 6 042 625,48 euros (déduction faite de 15 300 000 euros de produits de cessions exceptionnels);
- Epargne nette (épargne brute – capital de la dette): 814 939,91 euros ;
- Variation des bases fiscales des taxes ménages: + 1,42 %.

En investissement, les crédits non affectés au stade du budget primitif 2018, réservés pour le financement des investissements des années suivantes, s'élevaient à 12 259 000 euros. Compte tenu de l'autofinancement prévisionnel, à hauteur de 2,5 millions d'euros, qui ne fait pas l'objet de réalisation sur l'exercice en recettes, le résultat de clôture montre cette année encore une augmentation de la capacité de financement propre à la section de 1 982 000 euros. La programmation pluriannuelle des investissements à venir s'en trouve confortée, et l'objectif de ne pas souscrire d'emprunts nouveaux sera tenu au moins jusqu'en 2020 de façon certaine. A ce stade, nous pouvons même envisager de le repousser jusqu'à l'exercice 2021. Comme en 2018, l'augmentation de la capacité de financement est due en partie au produit des taxes d'aménagement, pour 489 000 euros, à des subventions non inscrites au budget primitif en raison de leur caractère incertain pour 132 000 euros, et à des crédits non utilisés.

Pour ce qui concerne les soldes d'épargne, l'épargne nette continue à progresser de plus de 80 000 euros malgré la forte accélération du désendettement enregistrée cette année, plus de 13 727 000 euros. Déduction faite du remboursement exceptionnel de 8,5 millions d'euros, le capital remboursé a été supérieur de 153 000 euros à celui de 2017. Dans le même temps, l'autofinancement aura progressé de 500 000 euros.

Pour les dépenses et recettes réalisées, le solde de la section d'investissement s'élève donc à 17 429 000 euros.

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués par les soldes d'engagements pour les deux grosses opérations que sont l'extension de l'école Jules Verne (658 000

euros), et la construction du gymnase Vastel (568 000 euros), ainsi que par les crédits ouverts pour les premières dépenses pour la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès (770 000 euros) et pour les travaux de rénovation du cinéma qui ne débiteront qu'en 2019 (447 000 euros). En ce qui concerne les travaux de voirie, les engagements auprès du Sipperec pour les opérations d'enfouissement de réseaux sont comme chaque année très élevés, plus de 1 025 000 euros pour les programmes commencés depuis 2016. Au total, les restes à réaliser s'élèvent à 6 186 413 euros en fin d'exercice 2018.

En recettes, ils sont en revanche beaucoup moins élevés qu'en 2017, ils s'élèvent au total à 498 623 euros, le deuxième acompte des subventions du Conseil Départemental pour l'extension de l'école Jules Verne et la construction du gymnase Vastel ayant été versé sur l'exercice 2018.

Par ailleurs, la part de subvention prévue pour la rénovation du cinéma n'est pas inscrite en restes à réaliser, elle est reportée (et augmentée) sur le nouveau contrat triennal qui couvrira les exercices 2019 à 2021.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2018 (hors autofinancement prévisionnel) est encore en progression de 1 277 000 euros, ce qui permet d'envisager sereinement l'équilibre du budget 2019 en consolidant le niveau d'autofinancement projeté, et en le maintenant a priori à un niveau équivalent pour 2019.

Mêmes causes mêmes effets, cette nouvelle amélioration est toujours le fruit des efforts continus de bonne gestion des élus et de l'ensemble des services, de la maîtrise raisonnée des dépenses de personnel pour concilier l'augmentation des besoins de services de la population et une nécessaire rationalité, d'un produit de la fiscalité locale supérieur à ce qui avait été inscrit au budget primitif (les bases n'étaient pas connues lors de son établissement), ainsi qu'à des contributions au FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) et au FPIC inférieure aux prévisions budgétaires, volontairement prudentes.

II. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019

Cette année encore, ni les bases de la fiscalité locale ni le montant de la DGF ne sont connus au moment de la rédaction de ce document. Néanmoins, à ce stade de la préparation budgétaire, tout laisse à penser que le budget 2019 pourra être équilibré sans difficulté, tout en intégrant certaines dépenses nouvelles telles que le Complément Indemnitaire Annuel adopté en décembre par le Conseil Municipal, et un peu plus de souplesse dans les budgets des services.

En section d'investissement, le programme de l'exercice 2019 est globalement arrêté, mais susceptible de connaître encore quelques ajustements compte tenu de la date plus avancée de la tenue du débat d'orientation budgétaire. En section de fonctionnement également, quelques ajustements seront encore à opérer en fonction des informations dont nous disposerons au moment d'arrêter définitivement le projet de budget.

A. Section fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes et les subventions : Les crédits de fonctionnement courant des services seront en progression de l'ordre de 200 000 euros, mais comme en 2018, ils seront compensés par des baisses, encore sur le budget des fluides, mais aussi sur celui des télécommunications et sur les frais financiers. Ils seront au total inscrits à hauteur d'environ 13 150 000 euros, avec une enveloppe de 300 000 euros dédiée à la surveillance du stationnement réglementé. Tous les services existants sont reconduits et, pour ce qui concerne les dépenses nouvelles, on peut citer la remise en place de classes de découverte pour un budget prévisionnel de 220 000 euros, l'abonnement du Centre de Santé au service Doctolib, ou encore le fonctionnement en année pleine de la crèche boulevard de la Liberté. Pour le reste, la modération et la prudence sont restées de mise en attendant de savoir plus précisément quelles seront les modalités d'application exactes des nouvelles contraintes financières qui seront opposées aux collectivités.

L'équilibre prévisionnel du budget permet également de prévoir une augmentation raisonnable du montant des subventions, qui permettra de donner un peu plus de moyens au Centre Guynemer, aux clubs sportifs et au Théâtre notamment. Comme chaque année, la subvention attribuée au CCAS sera du montant nécessaire à l'équilibre de son budget, vraisemblablement assez comparable à celle de l'an dernier.

Les frais de personnel, structure et évolution de la masse salariale : les dépenses de personnel représentent aujourd'hui 56 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un taux moyen des communes de notre strate de 60 %. Alors que la maîtrise de l'évolution des dépenses reste, et pour longtemps, une nécessité pour parvenir à maintenir et développer les services à la population et continuer à investir dans le même temps, contenir la progression inéluctable de la masse salariale au fur et à mesure du développement des actions municipales et des contraintes administratives toujours plus lourdes est un enjeu majeur. L'effort engagé depuis plusieurs années en matière de gestion des effectifs sera donc nécessairement maintenu : le non remplacement des départs sur les postes non stratégiques restera la règle aussi souvent que possible et la recherche de la limitation des heures supplémentaires et du recours au personnel vacataire seront également poursuivies, même s'il est de plus en plus difficile de concilier cet effort avec les besoins toujours plus importants. C'est pourtant cette continuité qui permet aujourd'hui de dégager une enveloppe supplémentaire de 400 000 euros pour financer le complément indemnitaire annuel adopté par le Conseil Municipal en décembre 2018.

Globalement, l'inscription budgétaire prévue pour le budget 2019 est à ce jour de 34 800 000 euros pour les frais de personnel dans leur ensemble, dont 200 000 euros pour l'adhésion au CNAS et 90 000 euros pour les prestations de médecine du travail du personnel.

Pour 2019, les différentes cotisations sur la masse salariale sont les suivantes:

- Pour le régime général : baisse de 0.44 point des cotisations URSSAF Accident du Travail au 1^{er} janvier 2019,
- Le montant brut du SMIC horaire augmente de 1,5 % pour s'établir à **10,03 €** (au lieu de 9,88 € au 1^{er} janvier 2018) au 1^{er} janvier 2019,
- Exonération fiscale des heures supplémentaires, au 1^{er} janvier 2019, en attente du décret d'application

Le deuxième volet du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) est entré en vigueur au 1/1/2019 en ce qui concerne les revalorisations indiciaires et au

1/02/2019 pour l'intégration en catégorie A des cadres d'emploi des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs.

Les règles de gestion des effectifs indispensables pour limiter la progression de la masse salariale continueront à s'appliquer de la même manière en 2019 : non remplacement des départs aussi souvent que possible sans nuire au service rendu aux Châtillonnais, limitation des heures supplémentaires et du recours au personnel vacataire.

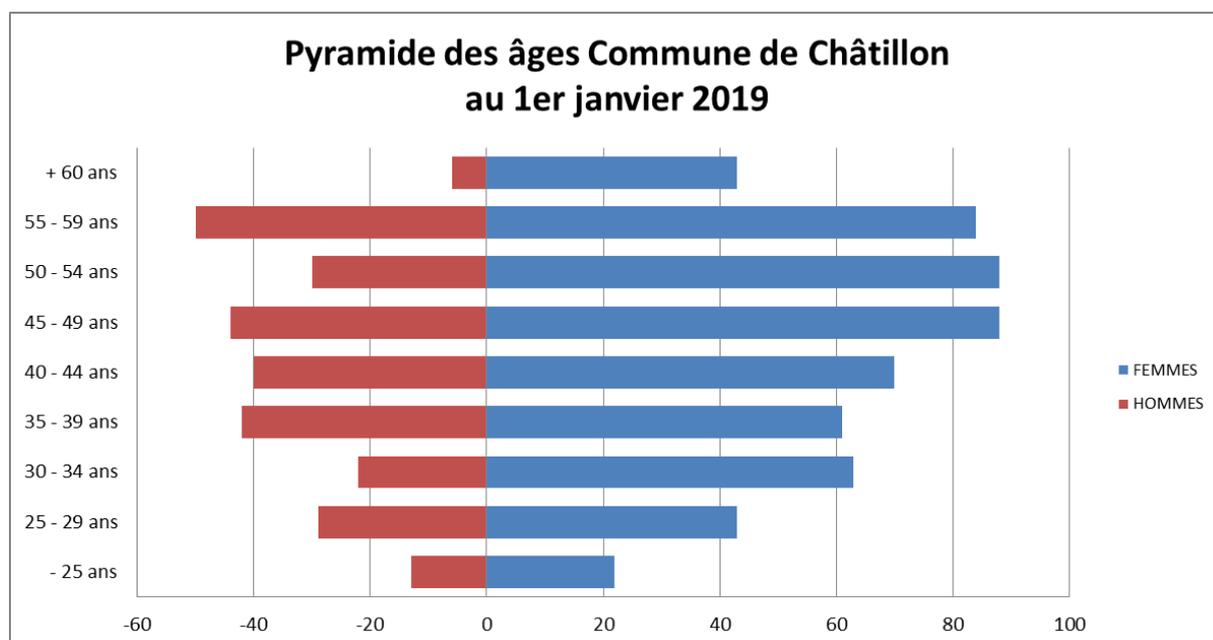
Au 1^{er} janvier, les effectifs comptent 832 agents, dont 714 titulaires de la fonction Publique Territoriale. 801 agents sont à temps complet, 31 à temps non complet.

Au total, ils représentent à ce jour 818 équivalents temps plein.

La répartition par catégorie est la suivante : 68 agents de catégorie A, 88 agents de catégorie B, et 676 agents de catégorie C.

Comme tous les ans, la répartition détaillée des effectifs par catégorie et par filière figurera en annexe des documents budgétaires.

Au 1^{er} janvier, la pyramide des âges est la suivante :



Le temps de travail est de par le statut de la Fonction publique celui des fonctionnaires, comme de la plupart des salariés, soit 35 heures hebdomadaires.

Pour les agents à temps plein, l'échelle des salaires va du traitement indiciaire 1527,64 à 3889,40 euros bruts mensuels, ce qui n'a pas grande signification compte tenu de l'extrême diversité des métiers et des situations administratives. L'échelle des indices va de l'indice majoré 326 à 830.

Les participations : Même si elles ne sont plus qu'au nombre de deux, leur montant sera en augmentation, compte tenu des décisions prises par le syndicat du cimetière intercommunal, l'inscription budgétaire est prévue pour 220 000 euros, en hausse de 40 000 euros, et par celui du lycée intercommunal, l'inscription budgétaire est prévue pour 110 000 euros, en hausse de 35 000 euros.

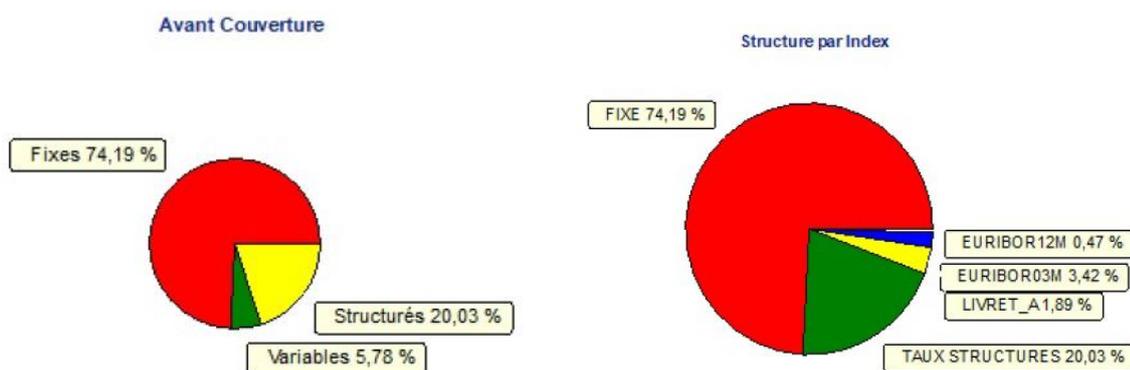
La dette, structure et gestion des emprunts : Le plan de désendettement présenté en 2016 se déroule très exactement dans les conditions annoncées, comme prévu l'année 2018 a vu s'opérer le remboursement de l'emprunt court terme souscrit pour l'acquisition du centre administratif pour 8 500 000 euros.

Cette année encore, aucun emprunt nouveau ne sera souscrit, et ce sera aussi le cas en 2020, avec l'objectif même de maintenir cet effort en 2021. En l'absence de toute modification sur les contrats de prêt en cours, la structure de la dette reste identique.

L'encours facial au 1^{er} janvier 2019 est de 91 052 545,42 euros, duquel il faut soustraire, aux termes des dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers, le montant des aides restant à percevoir du Fonds de Soutien, soit 13 962 729,06 euros (chaque versement annuel étant d'un montant de 1 217 407,53 euros). Le montant de l'encours de dette de la ville est donc de 77 089 816,36 euros, ce qui représente un ratio de 2 054 euros par habitant.

Les contrats de prêt de la Ville sont à ce jour au nombre de 31, 28 sont classés en catégorie A1 et 3 sont classés en catégorie B1.

La part des emprunts à taux fixe est de 74,19 % de l'encours, les taux variables simples représentent 5,78 % et les taux variables avec barrière sur euribor 20,03 %.



La répartition par prêteurs est la suivante:

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2018
ARKEA	ARKEA BEI	0,00
CA	Crédit Agricole Ile de France	2 859 437,86
CAF	Caisse Allocations Familiales	207 918,17
CAFFIL	Caisse Française de Financement Local	73 482 429,27
CDC	Caisse Dépôts et Consignations	1 723 750,00
CE	Caisse d' Epargne IDF Paris	3 824 380,62
CFF	Crédit Foncier de France	4 800 000,00
CM	Crédit Mutuel Ile De France	750 000,00
SG	Société Générale	3 404 629,50
		91 052 545,42

A fin 2019, l'encours de la dette sera ainsi ramené à 72 912 369 euros (85 657 690 euros – 12 745 321 euros restant à percevoir au titre de l'aide du Fonds de Soutien), soit un ratio de 1 945 euros par habitant (sur la base de la population légale au 1^{er} janvier 2018). A fin 2020, sans souscription d'emprunt nouveau, il sera ramené à 68 767 351 euros, soit sur la même base de population à 1 832 euros par habitant.

Sur la totalité de notre dette, le taux moyen est de 3,85 % au 1^{er} janvier, la durée résiduelle moyenne de 17 ans et 10 mois, la durée de vie moyenne de 8 ans et 11 mois. La légère remontée de ces éléments statistiques est due au remboursement exceptionnel de l'emprunt de 8 500 000 euros, qui était sur une durée très courte et à un taux indexé sur l'euribor très bas.

La baisse des frais financiers qui va de pair avec le désendettement global va se poursuivre en 2019. L'inscription budgétaire sera prévue, de manière sécurisée comme tous les ans, à hauteur de 3 700 000 euros pour les intérêts à payer dans l'année, et à 150 000 euros pour les ICNE. Sur la base des taux variables au 1^{er} janvier, l'état de la dette évalue le montant des frais financiers à 3 458 000 euros.

Pour le remboursement du capital de la dette, l'inscription budgétaire sera de 5 450 000 euros, les remboursements effectifs de l'année étant évalués à 5 395 000 euros.

Les reversements de fiscalité : le reversement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), reste fixé à 2 388 475 euros.

Le reversement au Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) pourrait augmenter de manière un peu plus importante en 2019, compte tenu des dispositions de la Loi de Finances et des modifications qui sont apportées tous les ans à son mode de répartition entre les ensembles territoriaux. Notre EPT ne devrait pas modifier cette année encore son propre mode de répartition entre ses communes membres, mais il est toutefois prévu de porter notre inscription budgétaire à 2 millions d'euros pour anticiper une augmentation de la contribution globale de notre ensemble territorial. Comme chaque année, elle ne sera pas communiquée aux collectivités avant le mois de juin.

Pour ce qui concerne la participation à verser au Fonds de Compensations des Charges Territoriales (FCCT), il n'y aura pas de nouvelle modification de ses diverses composantes en 2019. Il n'y aura pas non plus le remboursement exceptionnel de dépenses prises en charge par la commune venu diminuer son montant en 2018.

En conséquence, avec la marge de sécurité habituelle, le montant inscrit au budget 2019 est prévu à ce jour à 3 900 000 euros.

Les dépenses d'ordre: les amortissements des immobilisations s'élèveront à 1 085 948 euros, montant comparable à celui des années précédentes, et le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts ne varie pas à 1 277 838,34 euros.

La contrepartie de ces mouvements se retrouve en recettes d'investissement.

Au stade actuel de la préparation budgétaire, le total des dépenses de fonctionnement devrait s'établir autour de 69,6 millions d'euros, dont 64,7 millions pour les dépenses réelles. Elles se sont établies à 57,8 millions d'euros constatées au compte administratif 2018, pour des inscriptions budgétaires de 63,45 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 91,10 %.

Comme ces dernières années, le budget sera construit de manière à préserver des marges de sécurité sur tous les postes qui recèlent des incertitudes, tels que les contributions au FPIC ou au FCCT, le montant des dépenses de personnel toujours incertain à l'horizon d'un an, et les dépenses d'énergie, dont le prix pourrait redevenir beaucoup plus volatile au second semestre. Si l'on retient un taux de réalisation prévisionnel de 96 %, le montant des dépenses réelles en fin d'exercice pourrait s'établir aux alentours de 62 millions d'euros. Avec les budgets annexes, qui ne présentent aucun besoin de financement et dont les mouvements d'ordre sont insignifiants, il convient de rajouter 2,17 millions d'euros à ces montants.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes courantes: les produits des services, loyers et participations diverses resteraient globalement stables à périmètre constant, compte tenu des très faibles revalorisations de tarifs. Cependant, elles afficheront dans le budget 2019 une augmentation de l'ordre de 200 000 euros, avec une nouvelle progression des recettes du centre de santé qui a réussi à recruter de nouveaux médecins pour remplacer les départs, l'intégration des participations familiales pour les classes de découvertes, et celles des accueils de loisirs et de l'école des sports liées au retour à la semaine scolaire de 4 jours. Les recettes procurées par le stationnement réglementé seront inscrites pour 200 000 euros, soit par précaution et en l'absence de tout recul 100 000 euros de moins que les dépenses. Les participations familiales des crèches devraient être stabilisées, les nouvelles règles édictées par la CAF qui permettent aux familles liées par un contrat de pouvoir poser un plus grand nombre de semaines de congés étant entrées en application l'an dernier. Le montant prévisionnel qui sera inscrit au chapitre 70 est évalué à ce jour à 6 050 000 euros.

Les subventions : Il s'agit essentiellement des subventions de la CAF pour la Petite Enfance, les Accueils de Loisirs et l'Ecole des Sports, le montant par heure/enfant progresse très faiblement chaque année (54 centimes d'euros cette année). Pour ce qui concerne les subventions du Conseil Départemental qui rentrent dans le périmètre du contrat de développement, l'inscription globale annuelle sera désormais de 692 666 euros, elle était de 580 000 euros jusqu'en 2018. Le nouveau contrat pour la période 2019-2021 est de 2 078 000 euros en fonctionnement (il était de 1 740 000 euros au titre du précédent contrat), et intègre pour la première fois un montant de 26 000 euros par an pour le soutien au sport de haut niveau. Le montant global des subventions de fonctionnement sera d'environ 3 250 000 euros, quelques ajustements restent à opérer pour tenir compte des chiffres définitifs de fréquentation des différentes structures en 2018.

Le produit de la DGF : Il a été de 3 462 297 euros en 2018, soit une nouvelle baisse de 137 000 euros. Même si, comme l'an dernier, l'enveloppe globale au niveau national est censée ne pas être diminuée, le montant attribué à chaque collectivité continuera cependant à varier en fonction des différents critères de répartition, certaines collectivités ayant même subi une DGF négative en 2018. Par précaution, il est donc prévu d'inscrire un produit prévisionnel abaissé à 3 200 000 euros au maximum pour 2019, sachant que comme toutes ces dernières années, le montant ne sera pas connu au moment d'arrêter définitivement le budget primitif.

L'attribution de compensation de la Métropole: l'attribution définitive pour l'année 2018 a été de 10 710 836 euros, prenant en compte 13 154 euros de rôles supplémentaires nouveaux de cotisation foncière des entreprises dus au travail de contrôle et d'optimisation que nous réalisons sur nos bases fiscales. A l'inverse, elle ne prend pas en compte un montant en réduction de 7 482 euros qui sera déduit de l'attribution 2019, correspondant aux compétences prises par la Métropole. En

l'absence de notification à ce jour, le montant qu'il est prévu d'inscrire au budget est de 10 700 000 euros.

Les droits de mutation : le ralentissement attendu s'est finalement concrétisé en 2018, mais dans des proportions modérées puisque le produit perçu aura été de 2 325 000 euros. Là encore, par mesure de précaution, il est prévu de continuer à n'inscrire que le même montant que toutes ces dernières années, soit 1 800 000 euros.

La fiscalité : L'entrée en application progressive de la réforme devant entraîner la suppression à terme de la taxe d'habitation pour tout ou partie des contribuables aura bien été compensée comme annoncé par l'Etat en 2018, selon les informations dont nous pouvons disposer.

Le produit global de la fiscalité locale pour l'exercice 2018, hors rôles complémentaires, aura été de 33 372 417 euros, alors que celui attendu après la notification des bases en mars dernier était de 33 196 804 euros. En l'état actuel de la préparation budgétaire, et sachant que comme toutes ces dernières années il est peu probable que les bases de fiscalité 2019 ne soient communiquées assez tôt pour pouvoir être prises en compte précisément dans le projet de budget, l'inscription budgétaire envisagée, prudente comme il se doit, est de 33 100 000 euros.

Dès maintenant, on peut affirmer avec certitude que cette année encore, il n'y aura aucune augmentation des taux d'imposition.

Pour les compensations historiques de fiscalité pour les diverses exonérations décidées par l'Etat, elles auront également été supérieures à l'inscription budgétaire en 2018, elles se sont élevées à 611 000 euros, en raison du maintien de la disposition communément appelée demi-part des veuves, qui octroie une demi-part supplémentaire aux personnes veuves ayant eu un ou plusieurs enfants, et les exonère de taxe d'habitation. Pour 2019, à l'initiative de l'Assemblée Nationale, cette disposition a été reconduite. L'inscription budgétaire prévue à ce jour est de 550 000 euros.

B. Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement, budget 2019 et anticipations à trois ans :

L'enveloppe globale pour les acquisitions de matériels et mobiliers est chiffrée à ce jour à 1 190 000 euros.

Les investissements prévus sont les suivants:

- 121 000 euros de matériels et mobiliers pour les écoles et les centres de loisirs, prenant en compte l'équipement des nouvelles salles de l'école Jules Verne (hors équipements informatiques et tableaux numériques);
- 99 800 euros pour les acquisitions et remplacements de matériels de restauration collective;
- 286 000 euros au total pour les équipements informatiques et la téléphonie, dont 50 000 euros pour la poursuite de l'équipement des écoles en ordinateurs portables et en tableaux numériques, 80 000 euros pour le renouvellement annuel du parc, 75 000 euros pour la poursuite du câblage en fibre des bâtiments communaux, 22 500 euros pour l'extension du portail familles au

service des sports et du service jeunesse, en plus de la petite enfance, et 36 000 euros pour changer le logiciel du Centre de Santé et mettre en place le dossier médical informatisé;

- 91 000 euros de matériels et mobiliers pour les crèches, dont une enveloppe pour l'équipement du nouvel établissement multi-accueil en Centre-Ville;
- 49 675 euros de matériels et équipements pour la police municipale;
- 34 760 euros de matériels et mobiliers pour les clubs du service jeunesse;
- 213 500 euros pour les acquisitions de matériels et équipements pour les Services Techniques, voirie, bâtiments et parcs et jardins;
- 40 000 euros pour les acquisitions de véhicules;

Comme chaque année, s'ajoutent à cette liste les enveloppes affectées aux acquisitions et renouvellements de matériels et mobiliers de moindre coût pour l'ensemble des autres services, avec comme en 2018 des acquisitions nouvelles et des renouvellements de matériels pour le Centre de Santé, la Médiathèque, le service entretien des bâtiments, le service archives et l'école des sports en particulier.

Toujours au chapitre des acquisitions, la municipalité a décidé d'acquérir un pavillon rue Jean Jaurès, de manière à permettre la réalisation du projet d'école maternelle dans des conditions qui permettront à l'établissement de fonctionner dans de bien meilleures conditions. Cette acquisition sera financée sur le budget 2019, pour un montant de 800 000 euros.

Les travaux neufs : l'ensemble des travaux nouveaux qu'il est prévu de financer sur le budget 2019 représente une enveloppe globale de 4 920 000 euros qui s'ajouteront aux crédits reportés de l'exercice 2018. La répartition des crédits nouveaux est à ce jour la suivante:

- Pour le secteur bâtiment :

- 250 000 à 300 000 euros pour l'ensemble des travaux à réaliser dans les différentes écoles maternelles;
- 300 000 euros environ pour des travaux à réaliser dans les écoles élémentaires, avec en particulier de nombreux travaux de peinture et de réfections de sols;
- 190 000 euros pour des travaux de signalétique et de mise en accessibilité dans différents bâtiments communaux, dans le cadre de l'agenda programmé mise en accessibilité;
- 270 000 euros en complément des 450 000 euros déjà ouverts en 2018 pour les travaux de rénovation intérieure et extérieure du cinéma;
- 420 000 euros pour la création d'un studio de musique comprenant salles de répétition et studio d'enregistrement;
- 150 000 euros pour les travaux dans les gymnases et au stade, avec la poursuite des changements de revêtements de sols dans les gymnases;
- 46 400 euros pour les habituels travaux de mises aux normes de la cuisine centrale
- 600 000 euros pour le multi-accueil La Farandole
- 100 000 environ euros pour les travaux dans les autres crèches;

et au total une enveloppe de l'ordre de 400 000 euros pour les divers travaux d'amélioration, de sécurité ou de mises aux normes à réaliser dans les autres bâtiments communaux, parmi lesquels cette année le remplacement du monte-charge à l'Espace Maison Blanche pour plus de 100 000 euros, et le remplacement des gradins du théâtre pour environ 50 000 euros;

- Il convient aussi de rappeler que 770 000 euros ont été ouverts sur l'exercice 2018 pour les premières dépenses préalables à la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès (maitrise d'œuvre et comblements de carrières en particulier);

- Pour la voirie et l'éclairage public :

- 90 000 euros pour des travaux de sécurisation routière aux abords des écoles, en particulier Marcel Doret et Joliot-Curie, par la suppression définitive du stationnement sur certaines portions de voirie;
- 70 000 euros pour le réaménagement de la place de l'Europe;
- 250 000 euros pour la reprise du tapis, de la structure et de l'assainissement de la cour de l'école Marcel Doret;
- 360 000 euros pour des travaux de requalification qualitative de la rue Gabriel Péri, pour la section comprise entre la rue Jean-Pierre Timbaud et le carrefour du 8 mai;
- 100 000 euros pour des réfections de tapis de roulement, notamment avenue Clément Perrière;
- 50 000 euros pour divers travaux d'aménagements liés à la sécurité et pour des mises aux normes PMR de traversées piétonnes;
- 200 000 euros pour les divers travaux à réaliser dans le cadre du bail d'entretien, dont des réfections de couches de roulement et divers travaux de sécurité;
- 355 000 euros pour les travaux de signalisation et d'éclairage public, rénovations de réseaux, changements de candélabre et le remplacement de lanternes énergivores dans plusieurs rues, notamment cette année avenue Clément Perrière et rue Jean Bouin;

Compte tenu du retard pris par le Sipperec dans les différents programmes des années écoulées, il n'y a pas à ce jour de crédits prévus en 2019 pour les enfouissements de réseaux.

- Pour les parcs et jardins:

- 25 000 euros pour la poursuite des travaux de reprise du mur d'enceinte du cimetière;
- 60 000 euros pour des réfections de sols souples et d'aires de jeux dans les jardins des crèches;
- 25 000 euros pour divers travaux dans les cours et les jardins des écoles;
- 244 000 euros pour les travaux de clôtures, plantations et autres interventions à réaliser dans les parcs et jardins de la Ville;
- 35 000 euros pour des remplacements d'entourages d'arbres;

La dette : Après avoir vu en 2018 le remboursement intégral de l'emprunt court terme ayant préfinancé l'acquisition du nouveau centre administratif pour 8,5 millions d'euros, le montant du remboursement du capital de la dette communale revient à un montant plus habituel. Il est estimé à 5 395 000 euros pour 2019, l'inscription budgétaire est prévue à hauteur de 5 450 000 euros.

Les autres dépenses d'investissement: suite à un dysfonctionnement au niveau national du système informatique de la DGFIP, de très nombreuses communes ont perçu de doubles versements de taxes d'aménagement sur la période 2014 à 2017, suite à des transferts ou annulations de permis de construire, et sont donc amenées à les rembourser à l'Etat. Pour notre commune, le montant global est de 963 139 euros, pour lesquels un étalement sur 4 ans a été négocié. Le remboursement sera de 230 000 euros par an pour les 3 premières années à compter de 2019, le solde de 273 139,52 euros étant remboursé en 2022. Le budget 2019 prévoira donc une somme de 230 000 euros pour ce remboursement, plus une provision comme tous les ans pour des annulations qui pourraient intervenir sur les versements de l'année en cours.

2. Les recettes d'investissement

Le FCTVA restera inscrit pour 800 000 euros compte tenu des dépenses d'investissement mandatées en 2018, même si elles ont été un peu supérieures à celles de 2017.

Les taxes d'aménagement: elles ne sont plus notifiées, et aucun versement n'est intervenu en début d'année. En conséquence, aucune inscription ne sera portée au stade du budget primitif en recettes.

Le produit des cessions: aucune cession n'est prévue dans le cadre du budget 2019.

Les subventions : en investissement, le soutien du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 portera sur l'extension de l'école Jules Verne pour un montant complémentaire de 360 000 €, la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès pour 2 891 000 €, les travaux de rénovation intérieure et extérieure du cinéma pour 420 000 €, l'aménagement de l'établissement multi-accueil des jeunes enfants en Centre-Ville pour 234 000 €, la création d'un studio de répétition et d'enregistrement pour 245 000 €, et le réaménagement de la rue Gabriel Péri (segment compris entre la rue Jean-Pierre Timbaud et le boulevard de la Liberté) pour 210 000 €, soit un montant total de 4,36 millions d'euros.

Ces subventions seront inscrites au budget 2019, à l'exception de celle dédiée à la construction de l'école maternelle qui sera portée au budget 2020.

La Ville n'a pas demandé au Département le taux maximal de subvention pour ces opérations, dans la mesure où d'autres demandes de subventions ont été faites:

La Métropole du Grand Paris a d'ores et déjà octroyé une subvention de 27 970 euros pour les travaux du cinéma, le Sipperec a été sollicité pour les travaux de la rue Gabriel Péri et du cinéma en particulier, et la CAF a été sollicitée pour les travaux d'aménagement du multi-accueil La Farandole, les dossiers sont encore en cours d'instruction pour les deux derniers organismes, mais une subvention de la CAF est très probable.

Les amortissements s'élèveront au total à 2 363 787 euros.

L'autofinancement : compte tenu de l'équilibre prévisionnel du budget 2019, il sera vraisemblablement possible d'inscrire au budget primitif un autofinancement prévisionnel d'au moins 2,5 millions d'euros comme en 2018.

Au compte de réserve, le montant de l'autofinancement prévisionnel 2018 sera concrétisé et basculé définitivement à la section d'investissement, pour un montant de 2,5 millions d'euros également.

Globalement, le niveau total d'autofinancement se révèle donc être supérieur à celui qui était espéré il y a deux ans encore.

Enfin, l'excédent 2018 à reporter (hors restes à réaliser) sera inscrit pour 17 419 642,86 euros.

Pour les années suivantes, l'évolution des recettes d'investissement dépendra en grande partie du montant que percevra la commune au titre des taxes d'aménagement, puisque pour le reste, le contrat de développement passé avec le Conseil Départemental court jusqu'en 2021. Même si déjà le niveau d'autofinancement est supérieur aux premières anticipations, l'objectif sera désormais de parvenir à le maintenir à ce montant, voire même de l'améliorer encore si le contexte général et l'évolution des recettes de fonctionnement le permettent.

3. La programmation pluriannuelle en investissement

Conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 qui définit la structure et le contenu du rapport d'orientations budgétaires et à celles de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui les renforcent, ce document présente la mise à jour de la programmation des travaux envisagés pour les prochaines années.

A douze mois du renouvellement des équipes municipales, les programmes d'actions sont arrêtés depuis plusieurs années et entrent en général dans leur dernière phase de réalisation, et la programmation à trois ans ou plus devient de fait un exercice de plus en plus théorique. Néanmoins, la mise en œuvre des gros projets, dont certains se réaliseront sur plusieurs années, se poursuit et s'accélère pour certains. La programmation présentée consiste essentiellement à préciser le phasage et les estimations financières de certaines opérations, ainsi que les financements connus. L'acquisition d'un pavillon pour donner plus d'aisance au projet a conduit à décaler les premiers travaux préparatoires à la construction de l'école maternelle, ils débiteront en 2019 pour un achèvement envisagé en 2021. En 2019 se dérouleront également les travaux de rénovation du cinéma, la création du studio de musique et l'aménagement de l'établissement multi-accueil des jeunes enfants.

Pour ce qui concerne les autres travaux de bâtiment, l'enveloppe annuelle pour les travaux habituels de modernisation, d'adaptation et de gros entretien des divers bâtiments communaux est programmée à 1 100 000 euros, la liste des travaux à réaliser est adaptée chaque année en fonction de l'évolution des priorités.

Pour le reste, les prévisions pour les acquisitions et renouvellements d'immobilisations et les travaux récurrents n'ont pas évolué: pour les travaux de voirie, signalisation et éclairage public, l'enveloppe annuelle reste prévue à un peu plus d'un million d'euros, ajustée chaque année en fonction des réalisations programmées: les prévisions de réfection ou de requalifications de voies restent celles déjà annoncées pour les prochaines années, et concernent en particulier à l'issue des travaux de construction de logements la rue de Fontenay et la rue de la Mairie, après la réalisation en 2019 de la rue Gabriel Péri. Un projet est également à l'étude pour la réfection de l'avenue Marcelin Berthelot, qui nécessitera un financement important.

Les travaux d'enfouissement de réseaux devraient pouvoir reprendre en 2020, et s'achever en 2022 avec à cette date un enfouissement total ou presque de tous les réseaux.

Le tableau suivant présente la dernière mise à jour jusqu'en 2021 de la programmation pluriannuelle en investissement.

	2019		2020		2021	
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
FCTVA		800 000,00		800 000,00		800 000,00
Taxe d'aménagement	230 000,00		230 000,00		230 000,00	
Pavillon rue J. Jaures	800 000,00					
Capital Dette	5 450 000,00		5 450 000,00		5 550 000,00	
Amortissements		1 085 948,66		1 000 000,00		1 000 000,00
Etalement IRA capitalisées		1 277 838,34		1 277 838,34		1 277 838,34
Matériels	1 200 000,00		1 300 000,00		1 100 000,00	
Affectation		2 500 000,00		2 000 000,00		1 500 000,00
Autofinancement		2 500 000,00		1 500 000,00		1 000 000,00
	7 680 000,00	8 163 787,00	6 980 000,00	6 577 838,34	6 880 000,00	5 577 838,34
Travaux de Voirie	1 170 000,00	210 000,00	1 100 000,00		1 000 000,00	
Signalisation EP	355 000,00		300 000,00		300 000,00	
Espaces Verts	402 000,00		300 000,00		300 000,00	
Travaux Bâtiments	1 400 000,00		1 200 000,00		1 200 000,00	
Cinéma	270 000,00	447 970,00				
Ecole Jules Verne		360 000,00				
Maternelle Félix Faure			2 500 000,00	2 891 000,00	1 730 000,00	
Multi accueil						
Farandole	600 000,00	234 000,00				
Studio de musique	420 000,00	245 000,00				
Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00		200 000,00	
Reports						
Résultat N-1		11 700 000,00		xxxxxxx		xxxxxxx
	4 817 000,00	13 196 970,00	5 600 000,00	2 891 000,00	4 730 000,00	0,00

Telles sont les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2019 sur lesquelles peut porter le débat.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la commune pour l'exercice 2019 et du débat y afférent.